



26-00558

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques, informe l'opinion publique nationale et internationale que l'Institution dénommée « Fondation Universitaire Ibéro-Américaine » (FUNIBER), dont le siège social au Cameroun est situé à Yaoundé, offre des formations dans les cycles Licence, Master et Doctorat en ligne sans habilitation institutionnelle. Conformément à la réglementation en vigueur, cet établissement est donc déclaré fermé.

Par ailleurs, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur tient à rappeler que les dispositions de l'article 20 alinéa 1 de loi n°2023/007 du 25 juillet 2023 portant orientation de l'Enseignement Supérieur au Cameroun prescrivent que : « *l'Etat a le monopole de la collation des diplômes et grades d'enseignement supérieur* ». Ainsi, la Fondation Universitaire Ibéro-Américaine, proposant des formations clandestines est tenue de cesser immédiatement ses activités, sous peine de sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'enseignement Supérieur réaffirme son engagement à garantir l'Assurance-Qualité des formations, la protection et la crédibilité des diplômes de l'enseignement supérieur délivrés au Cameroun, ainsi que le respect de la réglementation en vigueur.

Copie :

- SG/PM (ATCR) ;
- MINATD (Info) ;
- DGSN (Info) ;
- UMa (Suivi) ;
- IGA (Suivi) ;
- DDES (Suivi) ;
- DCAA (Suivi) ;
- DAUQ/SDAQ (Suivi) ;
- Chrono/Archives.



Jacques Famé Ndonga